

## Services fournis par le département thématique

Les départements thématiques sont des unités de recherche qui aident les organes parlementaires (le Président, les commissions et le secrétaire général) dans l'exécution de leurs tâches législatives et institutionnelles. Ils fournissent une expertise interne et externe afin d'aider les commissions et les autres organismes parlementaires à élaborer la législation et à exercer un contrôle démocratique.

Vous trouverez un aperçu de tous les services de recherche proposés par le Parlement européen à l'adresse suivante: <http://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/sources.html>

Les départements thématiques sont uniques dans le sens où :

- Ils sont au service des commissions et répondent à leurs demandes d'expertise.
- Ils fonctionnent sur la base de priorités politiques fixées par les commissions.
- Outre le soutien de spécialistes internes, ils offrent également un accès à des experts externes rémunérés.

### DÉPARTEMENT THÉMATIQUE DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES, SCIENTIFIQUES ET DE LA QUALITÉ DE LA VIE

Le département thématique A fournit une expertise de qualité, une analyse actualisée et une recherche indépendante aux **commissions qui bénéficient de son soutien : ECON, EMPL, ENVI, ITRE et IMCO.**

Le département thématique A sert ses commissions en :

1. **les mettant en relation** avec un large réseau d'expertise dans des universités, des sociétés de conseil spécialisées, des groupes de réflexion, et dans les autres institutions européennes et les organisations internationales ;
2. **leur fournissant** des conseils d'experts et en effectuant des recherches soigneusement ciblées, indépendantes et de qualité, dans le respect des sensibilités politiques, à tout moment du cycle législatif; en les soutenant dans leur rôle de contrôle ;
3. **réaffectant les fruits des recherches effectuées pour les commissions** au service d'un dialogue éclairé entre les citoyens et les députés ; en garantissant que les travaux parlementaires sont menés objectivement et par des experts ;
4. **gérant** les budgets d'expertise des commissions, en mettant en œuvre des projets sur la base d'une expertise externe pour satisfaire aux exigences fixées par les coordinateurs des commissions.

Les analystes politiques et les chercheurs **internes** au Parlement fournissent des informations ad hoc et des analyses stratégiques, que ce soit en réponse à une demande spécifique ou de leur propre initiative et à la suite de consultations directes avec des députés. Ils étayent également le travail du Président et du secrétaire général par des notes de synthèse et des informations de fond.

L'expertise **externe** rémunérée est fournie exclusivement à la demande de la commission, à la suite d'une décision de ses coordinateurs. Un crédit budgétaire est alloué chaque année aux commissions à cette fin. Lorsqu'il fait appel à des experts externes, le département thématique veille à ce que les travaux de recherche satisfassent aux normes d'indépendance et de qualité les plus élevées et répondent aux besoins

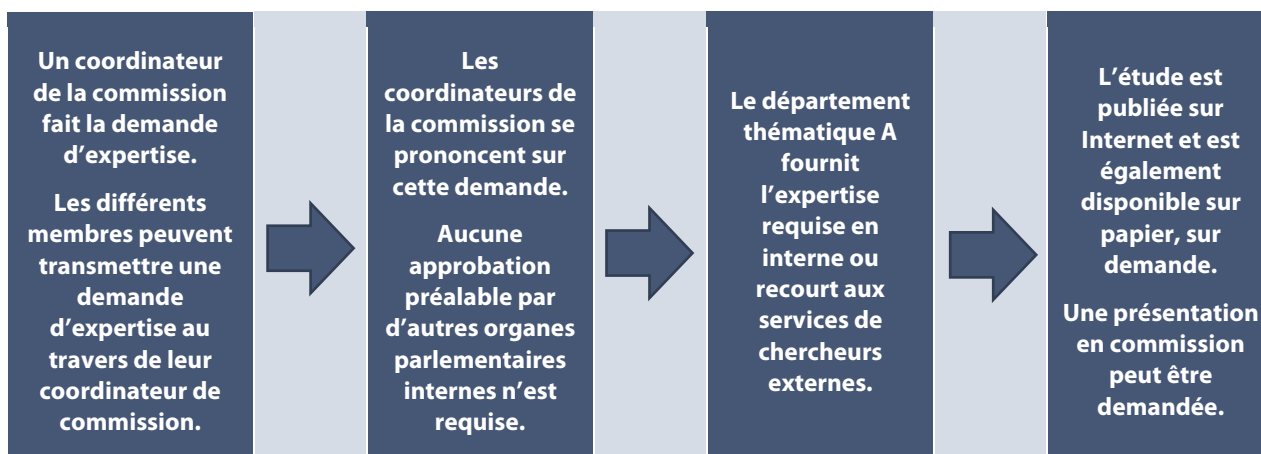


spécifiques des commissions. À cet effet, les experts externes sont sélectionnés à l'issue de procédures d'appel d'offres qui reposent sur des critères objectifs de sélection et d'attribution. Le département thématique surveille de près leur travail, pour veiller à ce qu'il respecte pleinement l'objet initial de la recherche.

Les produits de la recherche les plus fréquemment fournis par le département thématique A sont les suivants :

- « **En bref** » : une étude de deux pages qui fournit une synthèse concise d'une politique, d'une proposition législative ou d'un événement précis. Elle contient des informations essentielles, notamment sous la forme de textes ou de graphiques, assorties de liens et de recommandations de lecture.
- **Note d'information** : une étude concise qui apporte des informations générales sur des sujets bien circonscrits, afin d'alimenter, par exemple, la rédaction d'un rapport de commission.
- **Analyse approfondie** : une étude de longueur moyenne directement liée, en général, à une future proposition législative ou à un rapport d'initiative.
- **Étude** : une étude à long terme consistant souvent en l'examen comparatif des législations ou des politiques des États membres ou de pays tiers dans des domaines où aucune analyse de ce type n'existe. Elle peut constituer une base de travail ultérieure pour les organes parlementaires ou pour des recherches plus approfondies.
- **Atelier** : une séance spécialement consacrée à une question thématique soulevée par la commission, à laquelle un groupe d'experts tente d'apporter des réponses. Un atelier réunit des experts contractuels indépendants provenant d'organisations externes, telles que des universités, et n'est pas nécessairement ouvert au public.
- **Groupe d'experts sur le dialogue monétaire** : un groupe d'experts fournissant des notes d'information avant les sessions trimestrielles du dialogue monétaire avec le président de la Banque centrale européenne (BCE).

## COMMENT DEMANDER UNE EXPERTISE AU DÉPARTEMENT THÉMATIQUE A ?



## LA COMMISSION ECON À LA LOUPE

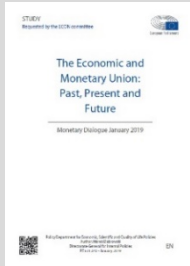
Au sein du département thématique A, une [équipe spécifique](#) met son expertise et ses conseils à la disposition de la **commission des affaires économiques et monétaires (ECON)** dans tous les domaines qui relèvent de sa compétence.

La commission ECON est compétente pour les questions ayant trait à l'Union économique et monétaire (UEM), à la réglementation des services financiers, à la libre circulation des capitaux et des paiements, à la politique fiscale et de concurrence et au système financier international. Les attributions et les compétences de la commission ECON sont énumérées à l'[annexe V du règlement intérieur du Parlement](#). Le président de la BCE participe à un dialogue monétaire régulier avec la commission ECON.

## UNE SÉLECTION DES ÉTUDES RÉCENTES DEMANDÉES PAR LA COMMISSION ECON

### **Dialogue monétaire :**

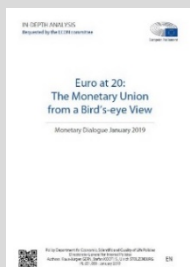
#### The Economic and Monetary Union: Its Past, Present and Future



Cette étude conclut que vingt années d'existence de l'euro confirment la stabilité de l'euro et son rang de deuxième monnaie mondiale, et que la monnaie unique bénéficie du soutien de la majorité de la population de la zone euro et est considérée comme une bonne chose pour l'Union européenne. La Banque centrale européenne a réussi à maintenir l'inflation à un faible niveau. Toutefois, la crise européenne de la dette et des finances publiques des années 2010 ont entraîné la nécessité d'une réforme institutionnelle approfondie, qui n'est pas encore achevée.



#### The Monetary Union from a Bird's-eye View



La présente note d'information fait le point sur les succès remportés et les défis à relever. En réaction à la crise de la dette souveraine et dans le cadre de ses efforts visant à soutenir les réformes budgétaires et structurelles et, par la suite, à ramener l'inflation à l'objectif, l'Eurosystème s'est lui-même retrouvé dans une position difficile, qui a eu des effets secondaires indésirables. Dans le même temps, un large consensus sur la réforme du cadre institutionnel des affaires monétaires et budgétaires fait toujours défaut parmi les membres de la zone euro.



#### The Single Monetary Policy and Decentralisation: An Assessment

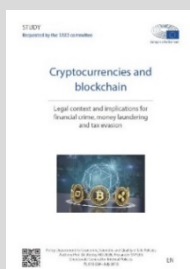


Le présent document expose et examine les questions juridiques et politiques relatives à la décentralisation de la politique monétaire dans l'Union européenne, se concentre sur la fonction du prêteur en dernier ressort, sur la surveillance macroprudentielle et sur la mise à disposition d'une aide d'urgence en cas de crise de liquidité ainsi que la communication en la matière. Des recommandations politiques sont formulées.



### **Autres études sélectionnées :**

#### Cryptocurrencies and Blockchain: Legal Context



Un nombre croissant de régulateurs s'inquiètent de l'utilisation de plus en plus fréquente, par les criminels, des cryptomonnaies pour des activités illégitimes telles que le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la fraude fiscale. Le problème est de taille : bien que l'on ignore toute l'ampleur de l'utilisation abusive des monnaies virtuelles, sa valeur de marché dépasse 7 milliards d'euros dans le monde. Cette étude se penche sur ce phénomène d'un point de vue juridique et comporte des recommandations politiques pour les futures normes de l'Union.



## The European Union's Role in International Economic Fora: The G20



Le présent document fait partie d'une série de neuf études sur le rôle de l'Union européenne dans les enceintes économiques internationales. Il apporte des informations factuelles sur le G20, le rôle de l'Union et sa représentation au sein du G20, sa responsabilité ainsi que la coordination et l'incidence de celle-ci. Il définit le cadre juridique de l'Union pour la participation de cette dernière et de ses États membres au G20. Dans le cadre de l'application d'un cadre de responsabilisation à deux niveaux, il recense les lacunes en matière de responsabilité et formule, dans sa conclusion, des recommandations politiques.



## Mis-selling of Financial Products: Marketing, Sale and Distribution



Cette étude fait partie d'une série de cinq études sur les ventes abusives de produits financiers dans l'Union. L'étude passe en revue le cadre législatif et réglementaire de l'Union pour la commercialisation, la vente et la distribution de produits financiers afin de déterminer si les réformes réglementaires entreprises par l'Union après la crise ont atteint leurs objectifs et, dans la négative, quelles sont les lacunes et les faiblesses de l'approche réglementaire actuelle de l'Union.



## Competition policy and an Internal Energy Market



La présente étude recense certains aspects importants liés à la concurrence sur le marché intérieur de l'énergie. Elle examine le rôle du droit de la concurrence dans les domaines suivants : aides d'État, gestion de la congestion, mécanismes de rémunération des capacités, marchés d'équilibrage, concurrence effective entre fournisseurs, intégration de nouveaux acteurs sur le marché et précarité énergétique. Pour aborder ces questions actuelles et d'autres questions d'avenir, l'étude apporte des indications sur la nécessité actuelle et future d'appliquer les instruments du droit de la concurrence ainsi que d'autres types d'instruments.



### Département thématique A : Contacts

- Département thématique A - Politiques économiques, scientifiques et de la qualité de la vie  
ECON - EMPL - ENVI - ITRE - IMCO - [poldep-economy-science@ep.europa.eu](mailto:poldep-economy-science@ep.europa.eu)
- Équipe ECON : Dirk VERBEKEN - [dirk.verbeken@ep.europa.eu](mailto:dirk.verbeken@ep.europa.eu) - 0032 228 48358
- Équipe ECON : Drazen RAKIC - [drazen.rakic@ep.europa.eu](mailto:drazen.rakic@ep.europa.eu) - 0032 228 33361
- Équipe ECON : Dario PATERNOSTER - [dario.paternoster@ep.europa.eu](mailto:dario.paternoster@ep.europa.eu) - 0032 228 32479
- Équipe ECON : Denitza DESSIMIROVA - [denitza.dessimirova@ep.europa.eu](mailto:denitza.dessimirova@ep.europa.eu) - 0032 228 30507

Toutes nos études sont disponibles sur notre site Internet :

<https://www.europarl.europa.eu/committees/fr/econ/supporting-analyses.html>

**Clause de non-responsabilité et droits d'auteur.** Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen. Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable avec envoi d'une copie au Parlement européen. © Union européenne, 2019.

Manuscrit achevé en Mai 2019 ; Date de publication: Juin 2019

Administrateur responsable : Dirk VERBEKEN ; Assistante éditoriale : Janetta CUJKOVA

IP/A/ECON/2019-17

Print ISBN 978-92-846-5218-1 | doi:10.2861/72316 | QA-04-19-511-FR-C  
PDF ISBN 978-92-846-5221-1 | doi:10.2861/31024 | QA-04-19-511-FR-N